

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 25 AVRIL 2023****REÇU****02 MAI 2023****DÉLIBÉRATION n° 2023-12****912 ROCHEFORT****MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Nombre de membres :			<i>L'an deux-mil-vingt-trois, le 25 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.</i>
En exercice	Présents	Votants	
29	16	19	
Quorum : 15			
Présents : Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Martine LLEU), Danielle BALLANGER, Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET (a reçu pouvoir de Serge AUGER), Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEEAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD, Steve GABET, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT), Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOIN (excusée), Gilbert BERNARD, Chrystèle BOURGEAIS (excusée), Philippe BODET, Catherine BOUTIN (excusée), Jean-Pierre CHAPOT (excusé), Paul LEBOT (excusé), Thierry PILLAUD (excusé), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Maguy LAGARDE, Gestionnaire qualité de l'épicerie solidaire Madame Lydia JADOT, Agent administratif			
Secrétaire de séance : Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 21 avril 2023		Visa de la Sous-Préfecture de Rochefort du : <i>02/05/2023</i>	
		Date de publication sur le site internet : <i>09/05/2023</i>	

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R123-1 et suivants,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise entre autres que le CCAS ou le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social et qu'il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables,

Vu l'article R.123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui rappelle que les CCAS ou CIAS peuvent intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le règlement intérieur peut prévoir la désignation au sein du Conseil d'Administration d'une commission permanente, dont il détermine le fonctionnement et les attributions, et que la commission est composée pour moitié de membres élus et pour moitié de membres nommés, désignés par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération N°2020-16 du 10 septembre 2020 portant le renouvellement, composition et attributions de la commission permanente,

Vu la délibération N°2022-19 du 30 juin 2022 portant sur la modification de la composition de la commission permanente,

Considérant que Monsieur Steve GABET, membre titulaire de la commission permanente en qualité de membre élu ne peut pas y siéger régulièrement pour des raisons de disponibilités professionnelles et qu'il a fait part de son souhait de passer suppléant de cette instance,

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, invite les membres élus, présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature pour occuper le poste de titulaire à la place de Monsieur Steve GABET.

Madame Christelle GRASSO propose sa candidature comme membre élu titulaire.

Monsieur Steve GABET propose sa candidature comme membre élu suppléant à la place de Madame Christelle GRASSO.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, demande ensuite s'il y a d'autres candidatures.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président propose un vote à mains levées, ce que le Conseil d'Administration accepte.


Ces explications entendues, **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées
- décide d'élire **Madame Christelle GRASSO** en qualité de membre élu titulaire
- décide d'élire **Monsieur Steve GABET** en qualité de membre élu suppléant
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 25 avril 2023

Le Président,


Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,


Christelle GRASSO



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

REÇU

02 MAI 2023

S/P ROCHEFORT

